



Luxembourg, le 12 janvier 2010

RÉSOLUTION NO. 1/2010
DU COMITÉ LOCAL DU PERSONNEL LUXEMBOURG (MANDAT 2007-2010)

Objet: Système d'évaluation et de promotion 2010

Le Comité Local du Personnel Luxembourg,

Ayant été informé de la reconduction tel quel du système d'évaluation et de promotion pour 2010 – moyennant quelques aménagements au niveau de la procédure –, le CLP Luxembourg :

1. trouve regrettable que, compte tenu de la lourdeur du système et du mécontentement jamais égalé du personnel – environ 4.000 recours ont été introduits, éléments connus dès juillet 2009 –, aucune mesure corrective n'ait été entreprise depuis lors, et que les OSP n'aient pas été consultées à ce sujet.
2. ne peut, dans ces conditions, que réitérer son opposition au dit système ainsi qu'à toute tentative de maquillage dans la précipitation de ses dispositions structurelles.
3. demande à connaître très précisément la portée de l'intention annoncée par la DG HR d'adapter la procédure, avant de se prononcer sur cet aspect.
4. invite la DG HR à engager en tout cas la procédure de concertation préalable avec les OSP sur quelque modification que ce soit des DGE articles 43 et 45.
5. souligne la nécessité de porter à la connaissance du personnel toute modification, fut-elle procédurale, avant sa mise en œuvre.
6. réitère sa disponibilité pour assister les membres du personnel dans le cadre de la procédure 2010 en voie de lancement.
7. charge son Président de transmettre la présente résolution à la DG HR, au Comité Central du Personnel et à l'ensemble de la représentation du personnel à la Commission européenne, et d'en informer le personnel de la Commission affecté à Luxembourg.

Adoptée à l'unanimité des présents
(les représentants de la liste 2 (SE) ayant quitté la réunion juste avant le vote pour marquer leur désaccord avec la Résolution)